

Paris et Bruxelles, le 7 juillet 2003

Communiqué de presse

LES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE ET DU NORD EST ACQUIÈRENT, AVEC CRÉDIT AGRICOLE S.A., 50% DU CAPITAL DU CRÉDIT AGRICOLE BELGE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord-Est et Crédit Agricole S.A. ont conjointement conclu, ce jour, un accord en vue de l'acquisition de 50% du capital et des droits de vote, et de 66,7% des intérêts économiques de Crédit Agricole S.A. (Belgique).

Cette opération sera réalisée par une société holding, créée pour l'occasion, détenue à hauteur de 45% chacune par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et par la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord-Est, Crédit Agricole S.A. (France) détenant pour sa part 10%. Cette société holding va elle-même acquérir 66,67% du capital de Crédit Agricole S.A. (Belgique), à savoir 33,33% détenus actuellement par Dexia Banque Belgique et 33,33% détenus actuellement par Swiss Life (Belgium). Ces opérations seront réalisées sur une valorisation de l'intégralité du capital de Crédit Agricole S.A. (Belgique) de l'ordre de 160 M EUR.

Parallèlement à cette acquisition, une augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. (Belgique) réservée aux Caisses coopératives belges de Crédit Agricole sera réalisée pour permettre à ces dernières de détenir 50% du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A. (Belgique). La participation entre les Caisses coopératives belges sera répartie de la façon suivante, Agricaisse et Lanbokas détiendront chacune 45% et la Fédération des Caisses du Crédit Agricole, 10%.

Ces opérations seront soumises à l'approbation des autorités belges de contrôle et européennes de la concurrence.

Pour les Caisses régionales de Crédit Agricole Nord de France et du Nord Est, cette prise de participation constitue une avancée stratégique importante qui leur permet de prendre pied en Belgique. S'appuyant sur de fortes complémentarités régionales, culturelles et commerciales, elles pourront profiter rapidement de synergies commerciales avec leur nouveau partenaire belge, en particulier dans le domaine des PME à activité transfrontalière.

Les Caisses coopératives belges et le management du Crédit Agricole belge se réjouissent de l'accord équilibré intervenu dans un bon esprit de compréhension mutuelle et sont convaincus que cette opération s'inscrit parfaitement dans le cadre d'un projet d'entreprise, destiné à poursuivre le développement de l'entité belge à la fois sur son marché historique agricole et dans la diversification de ses activités bancaires et d'assurances vers les particuliers et les entreprises commerciales. Tout en respectant les spécificités de son marché et de ses racines, ainsi que son autonomie, le Groupe Crédit Agricole belge pourra ainsi bénéficier des synergies commerciales et opérationnelles avec son nouveau partenaire français. Ces opérations ne devraient pas avoir d'incidence sur l'emploi au sein du Groupe Crédit Agricole belge.

Créé en 1937 pour financer le développement de l'agriculture belge, le Groupe Crédit Agricole (Belgique) a progressivement élargi son champ de compétence à tous les métiers traditionnels de la banque à partir du début des années 1990. Privatisé en 1995-1996, le Crédit Agricole belge est aujourd'hui une fédération d'établissements de crédit constitué d'une part d'un établissement central (la SA Crédit Agricole) et, d'autre part, de deux caisses coopératives régionales (Agricaisse et Lanbokas) qui sont également actionnaires de la SA Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole belge représente un ensemble de 300.000 clients, 250 agences réparties sur l'ensemble du territoire belge (hors grandes agglomérations), 1.354 collaborateurs salariés ou indépendants, 3,2 Milliards EUR de Crédit à la clientèle et 4,1 Milliards EUR de dépôts-clients.